

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Marie ARNAUDEAU, Maire.

Etaient présents : MM. J. Marie ARNAUDEAU, Chantal RAGOT, Joseph BAUDOIN, Sylvie BLAUGY, Jacky COUTURIER, Pierre de ROSNY, Cathie GUILLEMET, J. Claude GUITTON, Myriam JOURDAIN, Delphine POUPIN, Clément RENAUDET, Jean ROBINEAU, Nathalie BORDAT-TALON, J. Michel HENRY et Marc PEUROIS.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BORDAT-TALON.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 27 janvier 2026
- Publication des indemnités 2025 des élus
- Comptes Financiers Uniques 2025 : budget principal, activité commerciale et lotissement
- Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal
- Budgets communaux 2026 : budget principal, activité commerciale et lotissement
- Subvention à l'OGEC « Sainte Trinité » de Fontenay-le-Comte
- Subvention à la Protection Civile
- Participation à la commune de Mervent pour l'achat de matériels
- SyDEV – Conventions pour la mise en place de 2 feux récompense
- Amendes de police 2026
- CCPFV – Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Fixation de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation / PLUiH
- Questions diverses.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 27 janvier 2026.

Monsieur le Maire rappelle au conseil de l'obligation pour les collectivités territoriales, depuis 2021, de publier un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus au cours de l'année passée.

ETAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS COMMUNAUX - 2025			
NOM & PRENOM	FONCTION	TAUX	MONTANT BRUT ANNUEL
ARNAUDEAU Jean-Marie	Maire	46,45%	22 912,08
RAGOT Chantal	1° Adjoint	17,22%	8 493,96
BAUDOIN Joseph	2° Adjoint	17,22%	8 493,96
BLAUGY Sylvie	3° Adjoint	17,22%	8 493,96
COUTURIER Jacky	4° Adjoint	17,22%	8 493,96
BORDAT-TALON Nathalie	Conseiller municipal	1,30%	641,28
DE ROSNY Pierre	Conseiller municipal	1,30%	641,28
GUILLEMET Cathie	Conseiller municipal	1,30%	641,28
GUITTON Jean-Claude	Conseiller municipal	1,30%	641,28
HENRY Jean-Michel	Conseiller municipal	1,30%	641,28
JOURDAIN Myriam	Conseiller municipal	1,30%	641,28
PEUROIS Marc	Conseiller municipal	1,30%	641,28
POUPIN Delphine	Conseiller municipal	1,30%	641,28
RENAUDET Clément	Conseiller municipal	1,30%	641,28
ROBINEAU Jean	Conseiller municipal	1,30%	641,28

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Mme Sylvie BLAUGY, adjointe au Maire présente à l'assemblée les comptes financiers uniques de 2025 qui se présentent comme suit :

🔗 BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	998 788,71
Recettes	1 206 141,44
Résultat de l'exercice	207 352,73
Excédent/déficit antérieur reporté	393 847,92
Résultat	601 200,65
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	625 783,13
Recettes	291 979,70
Résultat de l'exercice	-333 803,43
Excédent/déficit antérieur reporté	78 057,66
Résultat	-255 745,77
Restes à réaliser	-80 261,00
Résultat global	265 193,88

🔗 BUDGET ANNEXE « ACTIVITÉ COMMERCIALE – 4 RUE F. VIETE »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Excédent/déficit antérieur reporté	7 435,73
Résultat	7 435,73
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Excédent/déficit antérieur reporté	0,64
Résultat	0,64
Résultat global	7 436,37

🔗 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT – LE CLOS DES 40 ECUS »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	159 617,38
Recettes	128 409,86
Résultat de l'exercice	-31 207,52
Excédent/déficit antérieur reporté	17 910,60
Résultat	-13 296,92
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	108 484,82
Recettes	151 787,56
Résultat de l'exercice	43 302,74
Excédent/déficit antérieur reporté	-87 216,52
Résultat	-43 913,78
Résultat global	-57 210,70

Monsieur le Maire, ne prenant pas part au vote, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Mme Chantal RAGOT, 1^{ère} adjointe, pour permettre à l'assemblée de les voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes financiers uniques 2025 :

- A l'unanimité pour le budget principal et le budget annexe « activité commerciale »
- Par 11 voix pour et 3 abstentions (N. BORDAT-TALON, J.M. HENRY et M. PEUROIS) pour le budget annexe « lotissement ».

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Constatant que le compte administratif du **budget principal** présente :

- un excédent de fonctionnement de	601 200.65€
- un déficit d'investissement de	255 745.77 €
- et un résultat des restes à réaliser en dépenses de	80 261.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

- Affectation au compte 1068.....	336 006.77 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur).....	265 193.88 €.

BUDGETS COMMUNAUX 2026

🔗 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en 2026, en dépenses et en recettes, à **2 200 958.23 €**, comme suit :

- Fonctionnement. : 1 461 507.53 €
- Investissement. : 739 450.70 €.

🔗 BUDGET ANNEXE « ACTIVITÉ COMMERCIALE – 4 RUE F. VIETE »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en 2026, en dépenses et en recettes, à **7 436.37 €**, comme suit :

- Fonctionnement : 7 435.73 €
- Investissement. : 0.64 €.

🔗 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT – LE CLOS DES 40 ECUS »

Le conseil municipal approuve par 12 voix pour et 3 abstentions (N. BORDAT-TALON, J.M. HENRY et M. PEUROIS) le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en 2026, en dépenses et en recettes, à **278 182.34 €**, comme suit :

- Fonctionnement. : 123 783.74 €
- Investissement. : 154 398.60 €.

SUBVENTION A L'OGEC « SAINTE-TRINITÉ » DE FONTENAY-LE-COMTE

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de subvention pour une élève domiciliée sur la commune et scolarisée à l'école privée «Sainte-Trinité» à Fontenay-le-Comte, pour l'année scolaire 2025-2026. Cette contribution revêt un caractère obligatoire puisque la scolarisation de cette enfant à Fontenay-le-Comte est liée à un motif médical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement d'une subvention de **984 €** (coût d'un élève scolarisé à l'école Gaston Goulard en 2025) à l'OGEC « Sainte-Trinité » de Fontenay-le-Comte.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION PROTECTION CIVILE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de la part de la Protection Civile de Fontenay-Sèvre-Autise. Cette association agréée de sécurité civile jouant un rôle essentiel sur le territoire tout au long de l'année, le soutien financier des collectivités locales est indispensable pour leur permettre de poursuivre leurs missions au service de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement d'une subvention de **100 €** à l'association « Protection Civile de Fontenay-Sèvre-Autise ».

ACQUISITION ET MISE A DISPOSITION DE MATERIELS ENTRE LES COMMUNES DE FOUSSAIS-PAYRÉ ET MERVENT DANS LE CADRE DU POLE DE PROXIMITE – MODALITES FINANCIERES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise de mutualiser les équipements suivants : une mini-pelle, un godet et une remorque, entre les communes de Mervent et Foussais-Payré, dans le cadre du pôle de la Forêt.

Dans le cadre de cette mutualisation :

- **La commune de Mervent** a acquis la mini-pelle, le godet et la remorque. Elle refacturera à la commune de Foussais-Payré 50 % du coût d'acquisition selon la formule suivante : coût d'achat TTC incluant les coûts d'immatriculation et de carte grise, déduction faite du fonds de concours de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée perçu et du FCTVA récupérable.

En contrepartie de la mise à disposition de ces matériels, la commune de Mervent établira annuellement un coût de mise à disposition incluant les frais d'entretien et de réparation, le coût de l'assurance et les coûts de maintenance, renouvellement et travaux liés à l'usure normale des matériels.

La commune de Foussais-Payré paiera sur la base de ce coût de mise à disposition des heures d'utilisation par an, sur émission d'un titre et d'un mémoire par la commune de Mervent.

- **La commune de Foussais-Payré** a procédé au remplacement des portes des vestiaires du terrain de foot. Elle refacturera à la commune de Mervent 50 % du coût des travaux selon la formule suivante : coût des travaux TTC, déduction faite du fonds de concours de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée perçu, et du FCTVA récupérable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : :

- Valide la mutualisation des matériels techniques comme décrite ci-dessus ;
- Approuve le plan de financement joint en annexe ;
- Accepte le paiement de la participation estimée à 20 356.47 € TTC à la commune de Mervent à inscrire au compte 2041411, et le montant annuel du coût de la mise à disposition des matériels ;
- Autorise Monsieur le maire à émettre un titre de recette correspondant au montant de la participation financière demandée à la commune de Mervent, soit 1 495,28 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SYDEV – CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX FEUX RECOMPENSE

Afin de lutter contre la vitesse excessive et améliorer la sécurité des usagers sur la rue François Viète et la rue Mélusine, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité les services du Sydev pour l'installation de deux feux récompense.

Le SYDEV a estimé le montant de ces travaux à 20 538 € HT, soit 24 646 € TTC. La participation de la commune s'élèverait à 70 % du montant HT, soit 14 377 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation demandée par le Sydev pour cette opération, soit 14 377 € ; et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026

Afin de lutter contre la vitesse excessive et améliorer la sécurité des usagers sur la rue François Viète et la rue Mélusine, Monsieur le Maire propose l'installation de deux feux récompense.

Les travaux seront réalisés par le Sydev pour un montant total estimé à 20 538 € HT, soit 24 646 € TTC. La commune participera à hauteur de 70 %, ce qui représente un reste à charge de 14 377 €.

Ces travaux pouvant bénéficier d'une subvention à hauteur de 35 % au titre des amendes de police pour l'année 2026, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental la subvention au titre des amendes de police pour 2026.

CCPFV - APPROBATION DES RAPPORTS CLECT DES 26 NOVEMBRE 2025 ET 5 JANVIER 2026

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour l'évaluation des charges transférées :

- Le 26 novembre 2025 sur la prise en charge de la gestion du lieu d'accueil enfants parents (LAEP) la Capucine de Fontenay le Comte.
- Le 5 janvier dernier à la suite de la prise de compétence « plan local d'urbanisme en tenant lieu, carte communale, PLUiH ».

Concernant le LAEP, la charge nette a été évaluée à 25 547 €. Toutefois, constatant qu'en moyenne, les familles fontenaisiennes représentaient moins de la moitié des familles utilisant ce service, il a été décidé à l'unanimité de ne rien retenir sur l'attribution de compensation de Fontenay le Comte.

Concernant le PLUiH, (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat) l'évaluation s'est fondée sur le coût net des études, soit 208 475 €. La répartition entre les communes a été réalisée à partir d'un indicateur reposant sur la population (60%) et la surface (40%).

La commission a acté à l'unanimité le financement de ces études par les communes via une attribution de compensation d'investissement sur quatre années.

Pour la commune de Foussais-Payré, le montant qui sera retenu annuellement de 2026 à 2029 s'élève à 3 076 €, sachant que le montant de l'année 2029 pourra être révisé en fonction du coût net réel des études.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les rapports de la CLECT de la Communauté de Communes Pays Fontenay Vendée du 26 novembre 2025 arrêtant le montant du transfert de charges de la gestion du Lieu d'Accueil Enfants Parents La Capucine, et du 5 janvier 2026, arrêtant le montant des attributions de compensation pour le PLUiH.

FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU COMPTE 2046

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-28° du code général des collectivités territoriales, les communes de moins de 3 500 habitants sont tenues de pratiquer l'amortissement des subventions qu'elles versent et qui sont enregistrées au compte 204.

Il informe le conseil municipal que dans le cadre de la prise de compétence « PLUiH » (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat) par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, la participation financière de la commune à l'élaboration du document d'urbanisme est enregistrée au compte 2046. L'amortissement de cette dépense doit être réparti sur une durée de 10 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'amortissement de ladite participation sur 10 ans.

Monsieur le maire profite de cette dernière séance pour dresser le bilan des six années passées ensemble.

Il adresse à l'équipe minoritaire un remerciement tout particulier pour l'excellent état d'esprit dont elle a fait preuve et pour son implication positive dans le traitement de l'ensemble des sujets abordés durant ce mandat.

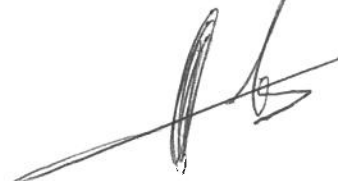
Monsieur le Maire remercie également l'ensemble des élus pour leur engagement et leur participation à la vie municipale, et plus particulièrement ceux qui ont choisi de ne pas se représenter.

Monsieur Jean-Michel HENRY, s'exprimant au nom de ses colistiers, a souligné que leur choix de vote s'est fondé sur leurs convictions, sans parti pris. Il remercie les membres du conseil pour le travail accompli dans un climat constructif et positif, et pour la rigueur dont toute l'équipe municipale a fait preuve durant ces 6 années.

Le Secrétaire de séance
Sylvie BLAUGY *



Le Maire
Jean-Marie ARNAUDEAU



* Désignée secrétaire de séance
lors du conseil municipal du 20/03/2016.
(Date de l'installation du nouveau conseil)

